

ANNEXE XIV
(*article 48*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT 1521

CHAPITRE I

MISE EN OEUVRE DES ACTIONS INSCRITES AU PLAN D'ACTION DU
PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER VANIER – PHASE II

SECTION I

DESCRIPTION DES ACTIONS

I. Les actions à mettre en œuvre sont une partie de celles qui sont inscrites au plan d'action du Plan directeur du quartier Vanier. Il s'agit en l'occurrence des actions suivantes :

- 1° élaborer une proposition d'aménagement du boulevard Wilfrid-Hamel;
- 2° élaborer une proposition d'aménagement de la rue Soumande;
- 3° aménager l'emprise d'aqueduc à des fins récréatives;
- 4° élaborer une proposition d'aménagement pour désenclaver l'espace du bassin de rétention situé à l'arrière du supermarché IGA du boulevard Wilfrid-Hamel;
- 5° bonifier l'aménagement de l'ensemble des parcs existants par l'ajout de plantations et de mobilier urbain;
- 6° élaborer une proposition d'aménagement d'un lieu de centralité;
- 7° informer la population sur les programmes municipaux en matière de subventions destinées à la rénovation résidentielle;
- 8° préparer un guide de rénovation mettant en valeur les caractéristiques architecturales des bâtiments.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût de la réalisation des actions de la seconde phase énumérées à l'article 1 s'élève à 83 932,56 \$.

TOTAL : 83 932,56 \$